

Profil et missions des tuteurs

Durant les stages en responsabilité, chaque stagiaire est accompagné d'un tuteur¹.

Désignés par les recteurs, les tuteurs répondent à un profil spécifique et agissent selon un cahier des charges précis.

▪ Profil et contexte d'exercice du tuteur

Le tuteur est un inspecteur qui exerce dans le même degré d'enseignement que son stagiaire ou dans des conditions semblables. L'appartenance au même corps et l'identité des spécialités ne sont pas exigées.

Au cas où le tuteur d'un inspecteur n'exercerait pas dans la même discipline, ou dans le même domaine que son stagiaire, celui-ci peut bénéficier, si le besoin s'en fait sentir, d'un **appui complémentaire** dans sa discipline ou dans son domaine. Cette relation d'aide, non formalisée, est mise en place par le formateur associé référent (FAR) du stagiaire en relation avec le doyen ou coordonnateur académique du corps d'inspection concerné.

Le choix du tuteur est déterminé par l'expérience professionnelle dont il peut faire profiter le stagiaire, eu égard aux conditions d'exercice de ce dernier.

Le tuteur est un inspecteur dont l'investissement et le rayonnement sont reconnus, et qui porte les objectifs et les valeurs de l'institution. L'ancienneté dans la fonction n'est pas une condition requise. Il conviendra de mobiliser prioritairement les inspecteurs qui assurent ou ont assuré des responsabilités particulières (participation à des groupes de travail nationaux, exercice de missions académiques, fonction d'IEN adjoint à un IA-DSDEN, ...), qui se sont eux-mêmes engagés dans une démarche de formation ou qui ont déjà une expérience de tutorat réussie.

La fonction tutorale exigeant un engagement dans la formation, le recteur veillera à ce que les tuteurs soient intégrés au dispositif académique de formation des personnels d'encadrement. En particulier, ils devront conduire leur action en relation avec un formateur associé référent. Ce formateur aura pour mission de contribuer à la professionnalisation des tuteurs et de suivre, avec ces derniers, les parcours de formation des stagiaires.

▪ Les différentes fonctions du tuteur

◆ Fonction d'accueil et d'information

Le tuteur accueille le stagiaire. Il favorise son intégration dans son nouvel environnement et, par conséquent, facilite sa prise de fonction ou sa mise en activité.

Il informe le stagiaire de la déontologie professionnelle, des exigences et du contexte du métier.

Il facilite l'accès à la documentation et au recueil des informations utiles aux différents travaux.

◆ Fonction d'accompagnement, d'aide et de conseil

Il contribue à la définition opérationnelle du parcours de formation du stagiaire, notamment en indiquant les activités professionnelles dans lesquelles ce dernier sera observé. Il organise, avec le FAR, les activités et observations professionnelles qui seront conduites auprès d'autres acteurs académiques choisis en raison de leur expertise avérée.

Il favorise l'analyse réflexive du stagiaire et le conseille dans l'exercice de ses missions ou de ses activités. Pour cela, il prévoit des entretiens approfondis réguliers avec le stagiaire et conduit des activités professionnelles avec lui.

Il diversifie les contextes de mise en œuvre des compétences acquises et contribue à la prise de distance par une analyse de la pratique. Il prévoit un accompagnement du stagiaire selon des modalités variées :

- aide à la préparation et contribution à l'exploitation d'activités conduites en autonomie par le stagiaire ;
- observation par le stagiaire d'activités conduites par le tuteur ;
- observation par le tuteur d'activités conduites par le stagiaire.

¹ À titre exceptionnel, un tuteur peut accompagner deux stagiaires.

Il est garant, à son niveau, de la mise en œuvre des différentes étapes du parcours de formation élaboré par le stagiaire et le formateur associé référent.

Il est particulièrement attentif aux éventuelles difficultés rencontrées par le stagiaire et, le cas échéant, en informe dans les meilleurs délais le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) pour favoriser la mise en œuvre de solutions pertinentes.

Le tuteur informe le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) du programme d'activités proposé au stagiaire.

◆ Fonction d'évaluation

Le tuteur utilise les outils d'évaluation formative élaborés par l'ESEN pour suivre les acquis du stagiaire et identifier ses marges de progrès. Cette évaluation fait partie de l'accompagnement et n'est pas prise en compte pour l'avis de titularisation.

Au terme du stage, le tuteur adresse au délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) un **compte rendu du déroulement du stage, visé par le stagiaire**, et dans lequel il précise :

- les situations professionnelles dans lesquelles le stagiaire a été observé ;
- les situations professionnelles que le stagiaire a observées ;
- les domaines abordés et traités lors des entretiens ;
- les évolutions observées ;
- les besoins identifiés.

■ L'engagement du tuteur

Le tuteur s'engage à :

- **respecter le cahier des charges** défini par l'ESEN, utiliser les documents et mettre en œuvre les procédures qui y sont mentionnés ;
- **participer aux regroupements** et concertations mis en place à son intention par le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) ainsi qu'aux formations spécifiques organisées par l'ESEN.

Le tuteur reçoit du recteur une **lettre de mission annuelle**, qui lui précise ses engagements et à laquelle il souscrit.

■ Valorisation de la fonction de tuteur :

L'importance des missions liées à cette fonction, les compétences qu'elle présuppose et l'engagement qu'elle implique justifient qu'elle soit prise en compte dans l'organisation du service et l'évaluation des personnels qui l'assurent.

Les personnels qui ont exercé la fonction de tuteur pourront en faire état dans leur bilan d'activité afin qu'elle soit prise en compte dans leur évaluation.